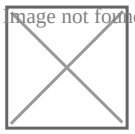

Mise en fourrière abusive

Par **azote**, le **05/12/2014** à **11:11**

Bonjour,

J'ai aujourd'hui à mon réveille pu constate que ma voiture avez disparu, ne sachant pas pourquoi je me suis rendu sur place et j'ai pu constaté qu'il y avais un arrêté préfectoral qui prenais effet à 00h00. Voici le justification de la mise en fourrière.
Malgré cela, je vais vous expliqué au mieux l'abus dont je suis victime.
Venant voir une amie régulièrement chez elle j'ai stationné à ce même endroit chaque jours depuis une semaine donc chaque nuit, j'ai pu recevoir sur mon pare brise des petit papier pour m'indiquer que le stationnement étais interdis mais pas à partir de vendredi mais a samedi 00h00. hors j'ai appelle la police municipale et il me dis que c'étais indiqué sur les panneau sauf que quand j'ai stationné mon véhicule il n'y avais aucun panneau pour me le signalé. Etant de bonne foi je n'aurais pas risque de faire mettre mon véhicule a la fourrière en le stationnant sur ce lieux alors que j'ai a disposition un parking juste à coté. Pour en venir au faite est ce que je peux contesté cette mise en fourrière au près du procureur ?
Merci d'avance à ce qui répondront
(Désolé pour les fautes d'accord, je suis un peu nul en conjugaison)
Ps: J'ai des témoins qui peuvent affirmé ne pas avoir vu de panneau d'interdiction de stationné.

Par **Visiteur**, le **05/12/2014** à **11:30**

Bonjour,
pour récupérer le véhicule il va vous falloir vous acquitter de l'amende ? Donc, que vous acceptez celle ci ? Je pense que réclamer après ne marchera pas ! Mais attendons des réponses plus sures que la mienne.

Par **azote**, le **05/12/2014** à **12:04**

Je suis dans tous les cas obligé de payé cette amende pour récupéré mon véhicule j'en est besoin pour allé travaillé tous les jours, je pensé plus dans les suites des événement j'ai toujours étais de bonne foi est payé toute amende ou je trouvé normal d’être verbalisé en l’occurrence pour le coup je ne suis pas d'accord avec cette enlèvement. Aucun panneau ne m'indique que je devais ne pas stationné a cette endroit et a cette date. Je ne suis pas quelqu'un qui conteste les amendes quand un officier de police ou autre me prouve par A plus

B que je suis en tord. J'ai toujours payé quand j’étais en infraction et ce qui est normal quand on fais des erreurs. Sauf que la je trouve ce retrait carrément abusif et non légal à la privation de mon véhicule. Je voulais savoir si j'ai une chance d’être rembourse si j'en informe le procureur. Je trouve que pour ce coup ci je suis victime d'un abus et je ne suis pas d'accord de devoir payé 120€ d'amende quand je suis dans mes droits. On arrive sur les périodes de noël et tous le monde sais que c'est djackpot pour la fourrière quand y enlève des véhicule et qui on des primes

Par **azote**, le **05/12/2014** à **12:04**

En tous cas je te remercie de ta réponse =)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés